AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1788
FR0000054132-FS0753

24 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DELFINGEN INDUSTRY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2015, BPI France, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC BPI France ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 13 novembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Investissement[1], les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société DELFINGEN INDUSTRY et détenir, indirectement, à cette date et à ce jour, 93 810 actions DELFINGEN INDUSTRY représentant autant de droits de vote, soit 3,84% du capital et 2,82% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DELFINGEN INDUSTRY hors marché.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC BPI France. BpiFrance Investissement agit en qualité de société de gestion du FPCI Fonds Avenir Automobile.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 443 944 actions représentant 3 328 400 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.